

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

SOMMAIRE

2

DOSSIER

HISTOIRE DE LA FORÊT
WALLONNE FACE A
L'AGRICULTURE
DES ORIGINES A NOS JOURS
PAR F. DEVILLEZ, C. DELHAISE

13

LA FORÊT SURVIVRA-T-ELLE
AU PROGRES TECHNIQUE ?
PAR P.F.J. ABEELS

16

PATRIMOINE D'UN PAYS :
LE THUYA DE BERBERIE
PAR M. BENZIANE

18

ENQUETE SUR LES BOIS A
BOSSES
PAR M. HERMAN, J. DEBROUX
& Th. AVELLA

21

REGENERATION ARTIFICIELLE :
ENQUETE SUR LE DOUGLAS
PAR Ch. LAURENT

ACTUALITE

20

FORÊT & DROIT
LES DROITS DE SUCCESSION
PAR O. ORBAN de XIVRY

26-27

SUBVENTIONS
ORNITHOLOGIE
ENTOMOLOGIE FORESTIERE
STAGES DE DECOUVERTE
DANS LE LUXEMBOURG
PRIX DES BOIS
VENTES D'AUTOMNE 1991

Photo de couverture :
Walphot - Prise de vue infra-
rouge couleurs, de la région de
Chimay.

DOSSIER

**HISTOIRE
DE LA FORÊT
WALLONNE**

**FACE A L'AGRICULTURE
DES ORIGINES A NOS JOURS**

Culture du seigle
en forêt,
Ardenne,
vers 1900

Jusqu'au XIX^{ème} siècle, la production agricole dépendait essentiellement de la matière organique thésaurisée par la forêt.

La majorité des systèmes agro-sylvo-pastoraux et les droits d'usage trouvent là leur justification (BLONDEAU, 1906; KUHNOLTZ-LORDAT, 1958; GOBLET D'ALVIELLA, 1974).

C'était une nécessité indiscutable avant l'avènement en masse des engrais minéraux; mais ce mode d'exploitation du territoire a souvent donné lieu à des excès.

Un équilibre entre les impératifs de la production et le maintien de la fertilité des sols ne pouvait en effet se maintenir que si l'exploitation des terres ne dépassait pas les capacités de reconstitution des biocénoses forestières ou des jachères (ELLENBERG & LEBRUN, 1970).

Il faut aussi insister sur la difficulté de gérer un système dans lequel seul l'usage de l'ager est privatif. Très égoïstement chaque individu était tenté d'améliorer ses champs et d'y produire le plus possible, même si pour cela, il dépréciait la *silva* et le *saltus* d'usages collectifs.

Enfin, il ne faut pas négliger l'impact sur les forêts des fluctuations des besoins en charbon de bois, en écorce en liaison avec les aléas démographiques et économiques.

Les détenteurs du pouvoir et des terres ont tenté de préserver leurs biens, parfois en dépassant la mesure, par des règlements sévères; mais ces derniers n'ont pas résisté aux nombreuses périodes de troubles, de guerres ou de révolution... qui se sont succédés.

1. L'agriculture itinérante

Vers 5000 avant J.-C., le climat boréal qui régnait dans nos régions fait place à un climat atlantique, plus humide et plus chaud. La taïga est remplacée par la forêt climacique feuillue des régions tempérées à laquelle remontent nos peuplements paratournaux actuels. Mais cette nouvelle forêt a à peine le temps d'atteindre sa phase de régénération qu'apparaissent vers -4000 les premiers agriculteurs néolithiques. Ils pratiquent en forêt une agriculture itinérante qui est en quelque sorte une étape de transition entre le nomadisme et la sédentarisation (ELLENBERG & LEBRUN, 1970; KUHNOLTZ-LORDAT, 1958). La forêt pléthorique est alors sous-exploitée pour son bois. Le sol est défriché sur une étendue qui suffit à l'obtention des récoltes souhaitées durant quelques années. La clairière est ensuite abandonnée et la dynamique forestière reconstitue le peuplement. De nouvelles clairières sont ouvertes ailleurs de proche en proche. Parfois une période de *saltus* s'intercale entre la culture et le recru forestier, mais le principe de base reste le même : assurer sur une très longue révolution la productivité des cultures grâce à la capacité de la forêt de reconstituer un humus et d'accumuler une minéralomasse.

Toutefois, il semblerait que ces premiers défrichements agricoles se soient limités aux seuls sols meubles se prêtant au travail à l'aide d'outils rudimentaires; HERREMANS (1987) y voit déjà là l'origine des landes à bruyère de la région sablo-limoneuse.

L'âge du Bronze

Avec l'âge du bronze vers -1800 et surtout avec le développement du travail du fer vers -1200 par les celtes, l'agriculture se pratique de plus en plus sur des défrichés permanents (KUHNOLTZ-LORDAT, 1958; GOBLET D'ALVIELLA, 1974). Les romains trouveront cette forme d'utilisation du territoire dans toute la zone des terres fertiles du Nord de la Wallonie jusqu'à la grande forêt charbonnière. Les fonctions de la forêt sont déjà multiples : production de bois, terrain de chasse, de parcours pour le bétail ou de cultures temporaires et, enfin, réservoir de nouvelles terres à cultiver si le besoin s'en fait sentir. Elles persisteront jusqu'au XIX^{ème} siècle.

Par contre, les écrits de l'époque laissent supposer qu'entre le sillon Sambre-et-Meuse et la Lorraine, l'exploitation du territoire n'avait pas encore connu cette évolution avant la conquête romaine. Pour ne citer que JULLIAN, la forêt ardennaise, qui alors s'étendait de l'Avesnois à l'Eiffel, se caractérisait par sa monotonie, sa laideur, ses arbres rabougris, son sous-bois envahi de buissons et de ronces... C'est bien là l'image d'une forêt fortement secondarisée par l'agriculture itinérante.



2. L'empire romain

Les conquérants romains accélèrent considérablement le mouvement de sédentarisation par l'implantation de leur modèle agro-sylvo-pastoral fondé sur un partage des terres entre l'*ager*, la *silva* et le *saltus*, sur la base des aptitudes des sols (KUHNOLTZ-LORDAT, 1958; ELLENBERG & LEBRUN, 1970). Rappelons que les champs étaient soumis à un assolement biennal; de forme carrée, ils étaient clos de haies et entrecoupés de bosquets maintenus là où le sol était de moindre qualité.

La forêt se prête toujours au parcours du bétail mais sa fonction propre de production de bois est bien mise en évidence par une législation traitant des délits forestiers, et par des textes qui distinguent la haute futaie du taillis ou les modes de régénération par semis, rejets de souche ou drageons. Elle joue aussi un rôle religieux important avec une mythologie bien fournie; les bois à proximité des villes sont sacrés. Dans le Nord de la Wallonie, en Condroz et en Lorraine, les romains développent l'agriculture préétablie et les forêts doivent céder le pas. Mais en dehors des périmètres d'implantation à forte densité de *fundî*, elle a sans doute été laissée à ses premiers occupants. Ainsi, à l'extrême Nord, la grande forêt charbonnière résiste toujours (HERREMANS, 1987). De même, l'impact de la conquête romaine a été beaucoup moins conséquent en Ardenne, en Famenne et en Fagne (GENICOT et al., 1961). Néanmoins, l'examen de la localisation des *villae* franques permet d'avancer que localement les romains avaient colonisé des zones relativement favorables, comme par exemple dans le Sud-Hainaut, la Calestienne qui jouit d'un topoclimat plus chaud et plus sec et qui est longée à l'Est par un plateau limoneux.

Le Bas-Empire

Le Bas-Empire et les grandes invasions barbares des IV^{ème} et V^{ème} siècles ont pour une multitude de raisons préparé l'installation du système féodal et de ses droits d'usage (ARNOULD, 1960). Citons entre autres le double mouvement d'aliénation de leurs biens par les petits propriétaires recherchant la protection des grands et l'attribution par ces derniers de tenures perpétuelles et transmissibles aux hommes libres qui le désirent. Dès ce moment, il faut donc distinguer la réserve domaniale à l'usage exclusif du maître (*indominicatum*) et les tenures ou manses (*mansiones*) dont profitent les tenanciers moyennant des redevances en nature et l'exécution de corvées. Petit à petit les grands propriétaires se substituent à l'Etat en matière d'économie, de justice et de défense militaire; progressivement chaque unité fonctionne d'une manière de plus en

plus autonome. En même temps, de nombreuses terres cultivées retournent à la forêt.

Dans le système qui se met en place, le maître possède presque tout le territoire; il fallait bien qu'il partage avec ses tenanciers la jouissance de la forêt, des carrières, des eaux... C'est le point de départ des droits d'usage.

3. La période franque

A leur arrivée, les francs s'installent à la place des maîtres gallo-romains à la tête des *fundî* devenus des *villae* mais en maintenant la distinction de statut entre les deux grandes parties du domaine (ARNOULD, 1960) : l'*indominicatum* et les *mansiones*. Les dynasties franques, mérovingiennes et carolingiennes ne font donc que reprendre un système préétabli, en accentuant le principe d'une autorité fondée sur la possession de la terre. Il n'est laissé aux manants que des aisements ou terres collectives de superficie réduite.

Dans les vastes régions encore sauvages de la Fagne et de l'Ardenne, d'énormes surfaces forestières sont encore vacantes. On y retrouve la volonté des nouveaux arrivants d'occuper tout le territoire par la création d'immenses *indominicati*. Comme ils veulent aussi consolider l'ordre social en s'appuyant sur le christianisme, ce sont surtout des domaines ecclésiastiques qui se constituent. Ainsi par exemple, la *Fania sylva* aurait été donnée en 640 par le roi Dagobert I à saint Landelin pour y construire le monastère de Wallers. Selon les annales de Jacques de Guise, Pépin le Bref aurait attribué, vers 750, à Wibert, comte du Poitou, des terres de l'Entre-Sambre-et-Meuse comprises entre Hainaut et Thiérache. En 763, le comte fonde l'abbaye de Liessies pour sa fille Hiltrude; à sa mort il lui lègue tout son domaine. Plus à l'Est un *indominicatum* important s'étendant de la Haie de Sivry à Froidchappelle et à Chimay est aux mains de saint Walbert. Ce dernier le lègue à l'une de ses deux filles, sainte Aldegonde, qui en fera don au chapitre de Maubeuge.

Collectivisme agraire

L'application d'un assolement triennal avec un tiers en jachère, les nouvelles techniques agricoles et le collectivisme agraire des francs provoquent une profonde transformation du paysage rural (ARNOULD, 1960). D'une part, les champs prennent une forme allongée pour faciliter le travail à la charrue, d'autre part les enclos doivent disparaître pour permettre le pâturage du troupeau de la communauté sur toutes les jachères (DEVUYST-HENDRIX, 1977).

Cette vaine pâture oblige chacun à avoir une parcelle dans chacune de ces trois soles. Le *saltus* comprenait aussi le parcours collectif sur les aisements de la communauté, la fauche éventuelle de ceux-ci, les prés de fauche dont le regain était pâturé, la fauche des roselières et le parcours en forêt.

Les forêts étaient bien sûr dans la réserve seigneuriale. La réglementation les concernant a été fixée par les **capitulaires** des rois francs. Il en ressort que la sauvegarde du matériel ligneux avait moins d'importance que la protection du gibier. Ce qui s'explique d'une part par l'abondance du bois et, d'autre part par la passion pour la chasse des seigneurs. Il ne faut donc pas s'étonner si les manants avaient toute latitude de prélever leur bois de construction ou de chauffage et d'y trouver un appoint, très appréciable à l'époque, de culture temporaire sur brûlis ou de pâturage. Ces pratiques deviendront progressivement abusives et les titulaires du pouvoir seront obligés d'édicter une réglementation sévère dont l'*afforestation*, acte qui excluait tout usage des manants dans les cantons mis en défens (HOYOIS, 1949; CLICHEROUX, 1956).

Cette présence permanente des manants en forêt et une chasse intensive sont sans doute à l'origine de la disparition progressive de la faune sauvage du Sud de la Belgique. Le poète Venance Fortunat et Grégoire de Tours ne nous apprennent-ils pas, en effet, que l'ours, l'élan, l'urus, le bubale et l'âne sauvage s'y rencontraient encore au VI^{ème} siècle. Par contre au VII^{ème} siècle, le prince Thomas de Savoie juge toutes ses forêts du Hainaut trop pauvres en bêtes farouches; il y introduit des taureaux pour les rendre sauvages (HAGEMANS, 1866).

4. Le Moyen-Age

Morcellement des grands domaines

Les incursions normandes et l'invasion hongroise du début du Moyen-Age furent l'occasion d'un remaniement et d'un morcellement des grands domaines. En reprenant l'exemple de la Fagne, la destruction des abbayes de Liessies et de Wallers aurait été l'occasion pour les autres propriétaires de la région de s'approprier des parts de ces biens devenus vacants (DARDENNE, 1969). C'est ainsi que le chapitre de sainte Monégonde de Chimay aurait acquis la plus grande partie de la Fagne de Chimay (MICHAUX, 1963). Parallèlement, les avoués des domaines ecclésiastiques vont oeuvrer à transformer leurs avoueries en seigneuries. Ce fut le cas pour les seigneurs de Chimay, les comtes de Hainaut et bien d'autres...

La Féodalité

Mais la période féodale c'est aussi une profonde mutation de la société qui n'a pas été sans conséquence sur le monde rural.

Parmi les faits marquants, citons le dépérissement des ateliers domaniaux face aux nouvelles lois économiques imposées par le développement des villes. Les seigneurs tentent de régler leurs difficultés financières notamment en substituant les corvées et le **cens** en nature de leurs tenanciers en une redevance argent, en vendant une partie de leurs biens à des bourgeois ou en affranchissant leurs esclaves (ARNOULD, 1960). Pour valoriser leur réserve domaniale, ils créent aussi la pratique de l'acensement: certaines terres incultes et des forêts sont données à perpétuité à des tiers, moyennant une redevance proportionnelle à la récolte et qui contrairement au cens doit être considérée comme un loyer. Lorsque ces mesures sont insuffisantes, on fait appel à la colonisation libre (MICHAUX, 1971); mais il faut alors encore concéder des libertés nouvelles qui aboutissent notamment à l'établissement de villages d'hommes libres. Par exemple dans le Sud-Hainaut, c'est la création des villages de Bourlers, Fourbechies, Momignies et Montbliart et l'extension de villages clairières préexistants comme Froidchapelle, Rance, Sautin, Sivry... Parallèlement on assiste au développement des anciens monastères et à l'installation aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles des cisterciens et des prémontrés. L'exemple le plus classique est celui des ducs de Brabant qui s'attaquent au défrichement de la forêt de Soignes qui avait été mise en réserve de chasse par les carolingiens; à la fin du XIII^{ème} siècle, elle ne couvre plus que

10.000 hectares et la grande forêt charbonnière n'existe plus (HERREMANS, 1987).

Toute cette évolution se traduit par les défrichements importants bien caractéristiques du Moyen-Age. Leur apogée se situe en général vers 1300 et ils prendront fin au XVI^{ème} siècle.

L'Industrie et l'Artisanat

Les forêts restantes doivent toujours assurer les mêmes fonctions que par le passé auxquelles s'ajoute la fourniture de quantités considérables de charbon de bois pour alimenter l'industrie et l'artisanat.

En conséquence, elles subissent des pressions de plus en plus fortes. Même les cantons anciennement mis en défens par *afforestation* vont être grignotés. Le relevé des règlements élaborés par les seigneurs à partir de cette époque permet de se faire une idée des droits acquis par la population. Il n'est guère facile d'en faire une synthèse eu égard aux différences régionales.



Sur la terre de Chimay, on note une liste impressionnante de ces droits :

- ◆ **L'affouage ou bois de chauffage**; il faut y ajouter pour les pauvres la permission de récolter le bois mort sur pied et les chablis.

- ◆ **Le bois de maisonage, marrenage ou encore marronage**: bois de futaie pour les maisons et le matériel agricole; chaque habitant avait par exemple droit à un chêne pour la construction de son habitation.

- ◆ **Le champiage** pour les chevaux et les boeufs dans les coupes défensables c'est-à-dire lorsque les pousses terminales des rejets étaient suffisamment hautes pour être hors de portée de la dent des animaux, souvent à la huitième feuille (WAUTHOZ, 1984).

- ◆ **Le pesnage, le panage ou encore le paisson**: droit de mettre les porcs à la glandée ou à la fâinée suivant une réglementation stricte, souvent d'octobre à la chandeleur.

- ◆ **Le parcours** des moutons et des chèvres suivant une réglementation encore plus stricte.

- ◆ **Le ramas** des feuilles mortes et des brindilles ainsi que la coupe des herbes.

- ◆ **L'essartage** après la coupe du taillis, avec culture de seigle et d'avoine.

- ◆ **La cueillette** des fruits: merises, prunelles, nèfles, pommes et poires sauvages, fraises, mûres, framboises, myrtilles....

- ◆ **La chasse et la pêche.**

Pour régler ces droits d'usage est apparue petit à petit la notion de cantonnement; elle a consisté d'abord à assigner l'exercice de ces droits à des cantons spécifiques (Loi de Beaumont, Loi de Renwez...). Mais dans certains cas, à partir du XIV^{ème} siècle, c'est parfois la cession d'une entière jouissance d'aisements forestiers qui est accordée aux communes. Il en résulte certainement une complication des concepts de propriétaires et d'usagers. Les indivisions nées du collectivisme agraire des francs se compliquent; DEVUYST-HENDRIX (1977) citent même à propos de la **châtellenie** de Couvin le droit d'entrecours qui étend la collectivité d'un village à celles des voisins; ce qui permet l'exercice du parcours en forêt et de la vaine pâture sur plusieurs villages.

5. La période bourguignonne et espagnole

XV^{ème} et XVI^{ème} siècles

Après une période de récession marquée par les guerres et les épidémies de peste, succède à partir de la fin du XV^{ème} et le début du XVI^{ème} une reprise économique importante. C'est l'apogée des tanneries et un nouvel essor de la métallurgie avec l'avènement des maîtres de forges (CONSTANT ET MOREAU, 1986). L'impact de la surexploitation industrielle de la forêt est considérable.

Les XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles se caractérisent par l'alternance de périodes de stabilité et de pouvoir fort, entrecoupées de périodes de désordres, d'épidémies, de famines, de guerres avec la France.



Ecobuage,
Sart-lez-Spa,
1891.

En dresser le résumé pour toute la Wallonie, alors constituée de régions relevant d'ensembles géopolitiques différents, dépasse largement notre propos. Nous nous contenterons de signaler que ces siècles voient peu de modifications de la surface forestière. Les relations entre l'agriculture et la forêt peuvent se résumer dans les variations d'excès d'ager et de saltus en fonction des fluctuations démographiques et de la capacité des autorités de faire respecter les règlements.

Par excès d'ager et de saltus, il faut entendre non seulement un déséquilibre entre les surfaces dévolues aux productions agricoles, pastorales ou forestières, mais aussi des abus des agriculteurs et des pasteurs dans les massifs forestiers. Ainsi, un abus d'essartage correspond à un allongement de la période de culture, un raccourcissement de la révolution du taillis, son extension dans la futaie, le prélèvement des genêts... Une fois récoltée, cette espèce ne jouait plus son rôle de reconstitution du stock du sol en nitrates; et pourtant ses utilisations étaient nombreuses : litière, balais, combustible pour les boulangers et les briquetiers (WAUTHOZ, 1984). En lui-même l'écobuage était déjà nocif puisqu'il détruit jusqu'aux horizons hémio-organiques du sol et est un facteur d'érosion sur les pentes. Il faut aussi ranger ici les exportations de cendres par le cendrillage. Apparemment moins dangereux puisqu'il ne prélève que les retombées de litière, le râtelage a néanmoins ravagé les forêts de la province du Luxembourg (GOBLET D'ALVIELLA, 1974).

Le parcours du bétail en forêt devient évidemment excessif s'il est pratiqué dans des coupes non encore défensables. D'une façon plus insidieuse, il s'est souvent combiné à un excès d'essartage ou d'écobuage par un allongement de la période de pâturage ou la destruction des genêts. Enfin, le parcours en forêt n'est réellement inoffensif que si l'on respecte un fragile équilibre entre la charge du bétail, son électisme et la capacité de résistance des peuplements. La gestion d'un tel compromis n'était guère aisée; il ne faut donc pas s'étonner si DUMONT (1974, 1977) considère que c'est essentiellement le pacage vagabond qui est à l'origine de la dépréciation de la forêt ardennaise.

XVII^{ème} siècle

La période de stabilité du début du XVII^{ème} siècle mérite qu'on s'y attarde quelque peu. En effet, les propriétaires éminents (seigneur, clergé, couronne) revendiquent la propriété et l'usage exclusif des aissements communaux concédés les siècles précédents; aidés de leurs censiers, ils tentent d'imposer à leur profit une utilisation de ces terres pour autant qu'elles recèlent des carrières, des tourbières ou simplement des bois exploitables pour les forges. S'y opposent avec énergie les petits manants, salariés agricoles ou artisans, pour lesquels les usages en forêt et la vaine pâture sont indispensables à leur survie. Les archiducs Albert et Isabelle tentent d'y mettre bon ordre, par exemple en limitant sévèrement le nombre de forges et en instaurant un service forestier.

Selon JACOB (1977), les heurts auraient été moins importants dans la principauté de Liège, tout comme dans l'ensemble du monde germanique d'ailleurs, que dans les autres régions de Wallonie. Là, les procès fleurissent un peu partout; celui des princes de Chimay illustre bien la situation. Après bien des péripéties, un arrêt de la Cour Souveraine de Mons de 1626 consacre les cessions des bois communaux accordées au XIV^{ème} siècle; il est même prévu que les communes administreront elles-mêmes leurs bois et nommeront les sergents; ces derniers devront néanmoins prêter serment entre les mains des officiers du prince et rendre compte à son contrôleur.

En outre, les communes ne perdent pas pour autant certains droits sur le reste. Ainsi, par exemple, WAUTERS (1881) a extrait du règlement de 1622 les stipulations suivantes :

— Le prince fournira le terrain nécessaire pour élargir suffisamment les grands chemins herdaux conduisant les bestiaux des villageois aux bois et en toutes tailles.

— En cas de guerre, si les habitants ne peuvent champier dans leur part, ils seront autorisés à le faire dans celle du prince, dans les tailles âgées et défensables.

— Les habitants passant avec des chevaux attelés et conduisant des marchandises pour eux, à travers la part du prince, pourront, au besoin, y faire paître leurs chevaux dans toute taille âgée de trois ans.

— Il sera permis aux habitants de faire paître leurs chevaux dans toute taille comme il est dit ci-dessus, en payant le rafouage, etc.

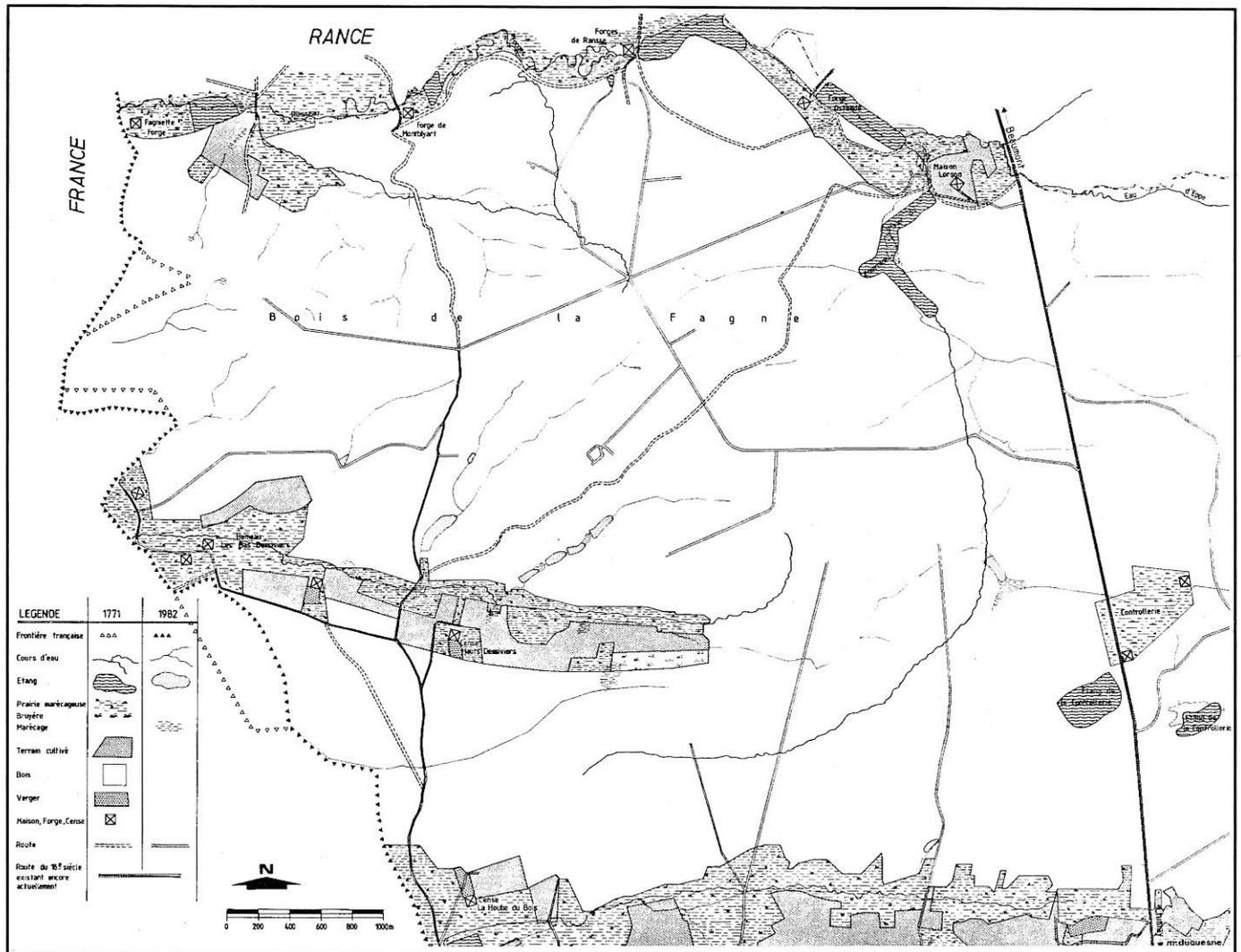
Les divers documents de cette procédure montrent à suffisance que les forêts de Fagne et de Thiérache ne comportent plus que des réserves de deux à trois âges et des taillis qui font au maximum huit ans. D'après les inventaires réalisés à cette occasion, on compte en moyenne par bonnier (1ha 40) : 36 brins, 10 baliveaux et 6 modernes.

Dans le Sud de la Wallonie, les guerres de Louis XIV viennent remettre tout en question. Une déclaration de ce dernier datée de 1687 prévoit à la fois un raccourcissement de la révolution forestière de 160 à 80 ans et l'instauration du « quart en réserve » pour laisser vieillir de la futaie.

6. Le XVIII^{ème} siècle

La domination autrichienne prépare déjà la mise en place de nouveaux systèmes d'exploitation de l'espace rural. Au début du siècle, culture et élevage souffrent toujours de l'application de méthodes arriérées. Sous le règne de Marie-Thérèse, l'édit de 1617 redevient d'application et l'Etat intervient dans l'agriculture en incitant à la production de légumes et de la pomme de terre et en préconisant de nouvelles techniques d'amendement et d'assolement. En d'autres mots, il s'agit de généraliser la méthode flamande, ou méthode anglaise, qui consistait à remplacer la jachère par une culture fourragère, à élever le bétail à l'étable et à engraisser les champs avec le fumier ainsi produit. Ces méthodes ont été progressivement adoptées au Nord de la Sambre et de la Meuse ainsi que dans le Pays de Herve, avec comme conséquences la suppression de la vaine pâture et la fermeture éventuelle des finages par des haies vives. Ailleurs, il faudra attendre encore plus d'un siècle pour que la vaine pâture sur jachère soit abandonnée.

Carte 1 : Région de Chimay : transposition de la carte de Vandermaelen (1846-1854)



L'impact de l'agriculture sur la forêt ne s'en est pas réduit pour autant. En effet, malgré le lotissement de certaines landes communales, l'accroissement de la population et du bétail a amené de nouveaux déboisements. D'autre part, il faut penser à une augmentation des prélèvements en forêt de ramilles, bois mort et fougères qui brûlés et lessivés donnent des sels de potasse; aux besoins industriels, s'ajoutent ceux en engrais. Enfin, il faut tenir compte du fait que les petites gens n'avaient plus comme terrain de parcours pour leur bétail que les **aisements communaux**.

A nouveau, on assiste à une série de réglementations régionales pour réprimer les abus. Ainsi, le prince de Chimay et l'évêque de Liège coopèrent-ils pour tenter de réduire par le concordat de 1750 les nouveaux abus des usagers et des exploitants industriels. Mais finalement les maîtres de forges obtiennent en 1754 un abaissement de 60 à 30 ans de la révolution du taillis; les futaies restantes se transforment petit à petit en taillis sous futaies. L'Etat ne reste pas étranger à ces problèmes; bien au contraire, dès 1706, ce sont les règlements des bois et des mines, avec la prise en charge par le conseil des échevins de la régie et de l'administration des bois communaux. Plus tard il tente de réparer les dégâts en entamant des reboisements comme ceux de la Forêt de Soignes, en essayant d'implanter le pin noir en Fagne et en Famenne et en introduisant les techniques sylvicoles autrichiennes. Enfin, citons un décret de 1773 qui oblige les communes du Namurois à boiser tous les terrains communaux impropres à la culture.

La carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée par le comte JOSEPH DE FERRARIS entre 1771 et 1778 permet de se faire une idée précise des affectations des terres à cette époque. Les textes explicatifs du volume d'introduction aux cartes et les mémoires publiés par de Ferraris complètent largement ces informations.

7. La fin de la période des usages

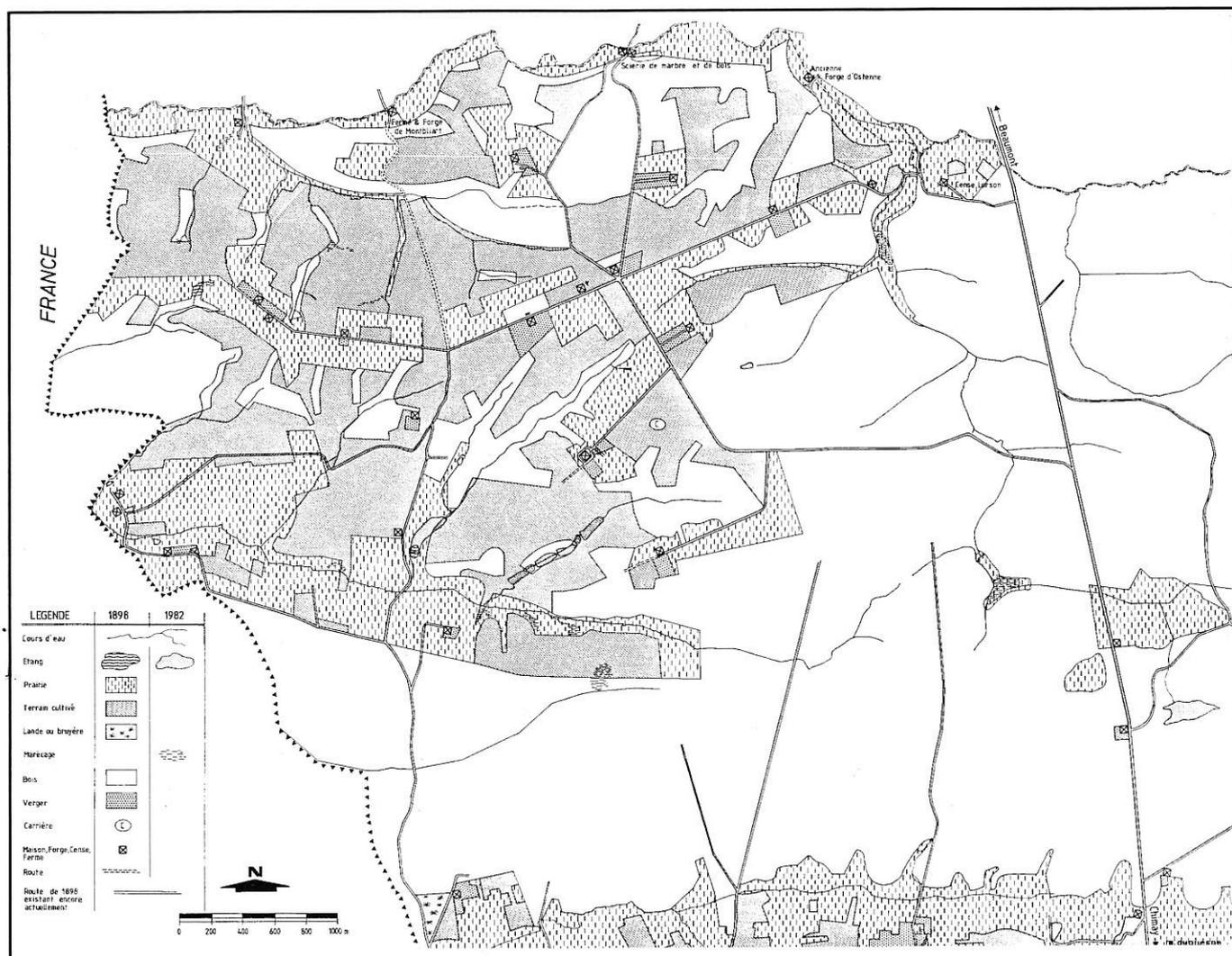
La Révolution industrielle

De la Révolution française à la constitution de l'Etat belge, la propriété forestière ne cesse de changer de main, tandis que se poursuit la mutation du monde agricole. Avec le régime hollandais, les familles des anciens propriétaires récupèrent une partie des biens confisqués par la révolution et les communes leurs usages dont encore un droit de pâturage, à l'exception des ovins et des boeufs. Certaines communes seront considérées implicitement comme propriétaires de leurs bois communaux jusqu'à l'action en cantonnement.

La révolution industrielle qui s'annonce est l'amorce d'un exode rural et de la migration des industries vers les grands centres. La pression exercée sur la forêt diminue en conséquence tant du point de vue des usages que de celui de la fourniture de combustible ou de produits d'industrie. Il en résulte, dans les taillis sous futaie, une augmentation progressive de la réserve et un allongement de la révolution du taillis.

La forêt doit néanmoins encore céder le pas face à l'agriculture. Ainsi Guillaume I qui avait hérité des biens domaniaux de l'Empire français cède 1.083 hectares au duc de Wellington, 28.108 hectares à la Société Générale des Pays-Bas et 38.000 hectares à divers particuliers. La majorité de cette superficie est mise en coupe et même défrichée. Rien que pour la forêt de Soignes, ce sont 5.500 hectares qui sont lotis par la Société Générale des Pays-Bas entre 1830 et 1842 (HERREMANS, 1987).

Carte 2 : Région de Chimay : transposition de la carte I.G.M. de 1898.



Le tableau ci-dessous résume les données du recensement agricole de 1846 et montre ainsi la situation à la veille des premiers reboisements importants :

PROVINCE	ETENDUE TOTALE 1000 HA	TERRE ET PRES %	BOIS %	SARTS ET BRUYERES %
Brabant	290	87	11	2
Hainaut	333	83	16	1
Liège	247	73	17	10
Luxembourg	412	34	34	32
Namur	334	57	33	10

L'importance des landes et bruyères est le résultat de siècles d'excès d'ager et de saltus en forêt. Petit à petit une évolution régressive a amené des peuplements de plus en plus clairières où se répandent la myrtille, la bruyère, le genêt... Par l'humus brut qu'elles produisent ces espèces ont accéléré la dégradation du sol qui elle-même a induit une régression des ligneux et une extension des chaméphytes. Les feux pastoraux, l'écobuage et d'autres pratiques ont fait le reste.

En dehors de ces cas extrêmes, bon nombre des forêts feuillues restantes sont marquées par les pratiques agricoles et pastorales. Les pourcentages élevés des surfaces encore sous taillis ou sous taillis sous futaie lors des recensements de 1880 et de 1895 (tableaux 1 et 2, en p.8) sont très significatifs à cet égard. Encore aujourd'hui, ne reste-t-il pas quantité de chênaies à bouleaux, plus ou moins dégradées, de substitution de la hêtraie originelle? Les seules futaies héritées du passé sont les anciennes réserves seigneuriales ou abbatiales, du moins les parties non surexploitées pour les besoins de

l'industrie ou reconstituées à un moment ou l'autre de leur histoire.

Des défrichements importants

Un des effets néfastes de la loi de 1847 dont il sera question plus loin a été de favoriser d'autres défrichements, localement très importants. En effet, d'une part, les revenus forestiers étaient en baisse à la suite de la disparition de débouchés importants et, d'autre part, on espérait pouvoir amender les sols par apport d'engrais sur ces nouveaux défrichés. Si bien que le minimum de surface forestière est seulement atteint vers 1880, environ 310.000 hectares, alors que déjà en maints endroits on avait commencé à replanter.

L'exemple le plus frappant de ces derniers grands défrichements est sans nul doute celui de la principauté de Chimay. Si l'on se reporte aux cartes classiquement utilisées de Ferraris (1771-1778) et de Vandermaelen (1846-1854), on constate que la surface forestière de la Fagne et de la Thiérache ne s'est pas sensiblement modifiée depuis le Moyen-Age. Mais, en 1854, 3.000 ha sont cédés à la Société Agricole Liégeoise qui revend par lots après défrichement. En 1860, est créée la Société Civile pour l'Exploitation Agricole de la Fagne. Elle acquiert 1.275 ha de bois qu'elle défriche pour aménager des exploitations agricoles d'une centaine d'hectares ou plus.

La comparaison d'une transposition de la carte de Vandermaelen (Carte 1) avec celle de la carte I.G.M. de 1898, levée en 1871 et révisée en 1887 (Carte 2) traduit bien ces bouleversements. On remarquera que même les étangs ont disparu pour faire place aux cultures. L'importante proportion de terres labourées sur ces sols à mauvais régime hydrique est le signe d'une confiance irraisonnée dans les possibilités des nouvelles techniques agricoles. Déjà à partir de 1880, on assiste aux premiers reboisements de ces défrichés récents; en 1987, près de 50 % ont été replantés.

8. La période de la partition et des reboisements

L'expropriation des terrains incultes

Chronologiquement, il faut d'abord parler des effets de la loi de 1847 qui a entraîné un peu partout l'expropriation des terrains incultes, appartenant en général aux communes, afin de les mettre en valeur. Ceux qui étaient les mieux situés par rapport aux villages et dont le sol n'était pas trop ingrat furent partiellement vendus aux fermiers pour être mis sous prairie ou sous culture. Les autres ont été boisés, en pin sylvestre, épicéa et mélèze surtout. La loi du 18 août 1862 qui exempte les nouveaux boisements des frais de régie pendant 10 ans n'a sans doute pas été sans effet au niveau des terres rachetées par l'Etat, les communes ou autres organismes publics. Dès 1850, ce sont les reboisements en pins sylvestres des landes à bruyères. La statistique des recensements de 1880 et de 1895 (tableaux 1 et 2) traduit par rapport à 1846 un timide reboisement, avec de profondes différences par province.

Tableau 1. Recensements de 1880 sur les cultures bois et incultes (Ministre de L'Agriculture, 1899)

	BRABANT	HAINAUT	LIEGE	LUXEMB	NAMUR
TOTAL (ha)	290.275	311.418	257.957	400.586	336.623
BOIS %	9,36	12,91	21,68	36,82	28,50
→ FEUILLUS %	62,87	94,03	85,25	88,51	94,34
→ RESINEUX %	37,13	5,97	14,75	11,49	5,66
□ ETAT %	14,74	0,00	14,51	7,25	1,46
□ COMMUNES %	1,36	27,94	23,75	47,62	43,49
□ ET.PUB. %	3,94	0,65	0,36	0,08	0,11
□ PRIVE %	76,96	71,41	61,38	45,05	54,94
INCULTES %	0,51	0,88	7,13	20,59	4,84
□ ETAT %	0,11	12,51	0,19	0,02	0,15
□ COMMUNES %	6,24	25,12	47,29	30,33	46,03
□ PRIVE %	93,65	62,37	52,52	69,65	53,82

Tableau 2. Recensements de 1895 sur les cultures bois et incultes (Ministre de L'Agriculture, 1899)

	BRABANT	HAINAUT	LIEGE	LUXEMB	NAMUR
TOTAL (ha)	290.275	311.418	257.957	400.586	336.623
BOIS %	10,06	13,89	23,54	40,60	30,94
→ FEUILLUS %	61,47	93,10	81,91	80,83	92,33
futaie %	21,96	0,04	2,37	21,49	2,39
t.s.f. %	71,78	92,95	56,57	44,99	50,23
taillis %	4,72	4,13	38,27	31,63	43,78
plantis %	1,54	2,88	2,79	1,89	3,60
→ RESINEUX %	38,53	6,90	18,09	19,17	7,67
pins %	99,99	92,10	69,92	62,68	76,55
autres %	0,01	7,90	30,08	37,32	23,45
□ ETAT %	14,39	0,00	11,60	6,93	1,15
□ COMMUNES %	1,43	25,91	24,18	46,66	43,09
□ ET.PUB. %	4,01	0,93	0,31	0,13	0,12
□ PRIVE %	80,17	73,36	63,91	46,28	55,64
INCULTES %	0,35	0,68	4,08	13,74	3,91
□ ETAT %	0,00	1,74	11,79	0,00	0,00
□ COMMUNES %	0,61	17,91	37,34	29,84	40,15
□ PRIVE %	99,39	80,35	50,87	70,16	59,85

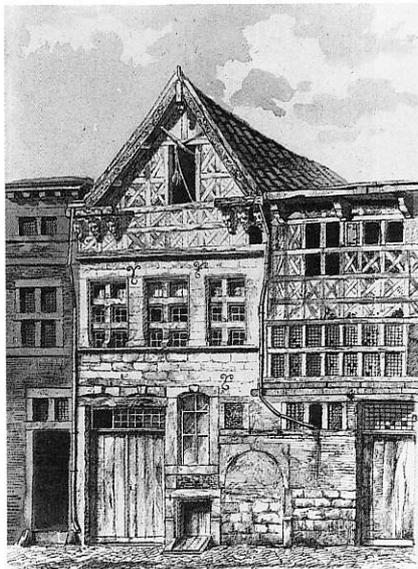
La création des «Eaux & Forêts»

Le fait le plus important est surtout la volonté du pouvoir de revenir sur les abus et les usurpations qui ont marqué la Révolution française et l'Empire. La restauration de l'autorité de l'Etat et la réaffirmation des droits des propriétaires se manifestent dans la création en 1854 de l'Administration des Eaux et Forêts, avec comme

Charbonniers en forêt,
Signy-l'Abbaye,
1938



*Anciennes maisons en bois,
rue des Foulons à Liège,
Dessin de J. Vuidar.*



conséquences principales la soumission des forêts publiques et le cantonnement des forêts usagères. Le code extirpe les usages populaires de la forêt ne maintenant que les moins nocifs, comme par exemple l'essartage en des coupes désignées par l'Administration ou l'affouage qui persiste encore de nos jours.

On assiste, pour la première fois à une véritable partition entre les domaines forestiers et agricoles. Simultanément, le développement de la sylviculture amène à concevoir la gestion des massifs forestiers indépendamment de la mise en valeur agricole des régions; ces deux domaines vont évoluer administrativement, économiquement et scientifiquement d'une manière indépendante.

C'en est fini du système de transfert favorisé de la *silva* vers le *saltus* ou l'*ager*.

Toutes ces réformes n'ont pas été sans mal et furent l'occasion des derniers soubresauts du conflit qui opposait depuis des siècles les forestiers et les agriculteurs (LARRERE et al., 1980; NOUGAREDE, 1982). Mais avant la fin du XIX^{ème} siècle, on assiste déjà aux premiers reboisements volontaires comme le montre la comparaison des *tableaux 1 et 2*.

9. Le XX^{ème} siècle

Régression de la surface agraire

Le XX^{ème} siècle se caractérise par une importante régression de la surface agraire qui n'est compensée que partiellement par l'extension des bois. La comparaison du *tableau 3* avec le *tableau 2* illustre parfaitement cette évolution. Pour cerner la réalité wallonne, ces chiffres doivent être corrigés en ne tenant compte que du Brabant wallon; ils doivent aussi être actualisés en raison surtout de la constante diminution de la surface agraire. Ainsi, en 1984, la surface agraire en Wallonie n'est plus que de 787.281 ha et la surface agricole utile de 772.214 ha, soit 47% du territoire; les forêts atteignent alors 544.800 ha, soit 33% du territoire.

Tableau 3. Répartition des affectations (%) d'après la statistique des superficies cadastrales recensées en 1970 et fournies par l'I.E.A (1975)

	BRABANT	HAINAUT	LIEGE	LUXEMB	NAMUR
TERRES & PRES	53,6	62,7	48,5	35,2	49,2
Grdes cultures	32,5	34,2	15,2	9,7	21,1
Prés et prairies	17,3	27,6	31,6	25,4	27,0
Autres	3,8	0,9	1,7	0,1	1,1
BOIS	10,0	12,7	28,6	47,7	33,1
ETANGS	0,4	0,3	0,1	0,1	0,1
FRICHES	0,6	0,5	1,6	1,0	0,7
AUTRES	35,4	23,8	21,2	16,0	16,9

La diminution des surfaces consacrées aux prairies et aux cultures a une double origine. Il s'agit en premier lieu de l'emprise imposée par l'accroissement des centres urbains et industriels et le développement de voies modernes de communications. Les zones maraîchères et horticoles reculent de banlieues en nouvelles banlieues en repoussant devant elles les grandes cultures. Plus tard, ce fut l'éclatement de la ville traditionnelle, avec, surtout de 1960 à 1975, l'urbanisation ou le mitage des campagnes et en corollaire l'adaptation du réseau routier et autres infrastructures.

Mais bon nombre de terres du domaine agricole sont aussi passées progressivement à la forêt. On observe en effet une série de vagues successives de reboisement de terres devenues marginales. En général, les poussées de plantation correspondent aux diverses étapes de la progression des techniques agricoles et, par voie de conséquences, aux restructurations et rationalisations économiques, pour en arriver finalement au problème des excédents.

La forêt soumise (48,5% de la surface boisée) s'est agrandie par les achats de l'Etat, des provinces, des communes et des institutions publiques de peuplements anciens ou de reboisements plus ou moins récents; les proportions respectives sont actuellement de 21%, 0,6%,



*Transport d'un chêne
Poupehan,
(non-daté).*

76% et 2,4%. L'extension de la forêt privée a été de pair avec un morcellement de plus en plus prononcé. Celui-ci s'explique à la fois par les partages successoraux et par la plantation de petites parcelles agricoles disséminées dans l'espace rural. En même temps, on voit accéder à la propriété forestière des couches de plus en plus diverses d'une population résidant aussi bien en ville qu'à la campagne. Selon le recensement agricole de 1970, la répartition en Belgique de la taille de cette propriété est la suivante :

TAILLE DE LA PROPRIETE	NBRE DE PROPRIETAIRES	SURFACE HA
moins de 1 ha	71.364	24.512
de 1 à 2 ha	13.735	19.062
de 2 à 5 ha	9.883	30.204
de 5 à 10 ha	3.582	24.839
de 10 à 20 ha	2.042	28.197
plus de 20 ha	2.393	175.267

En ce qui concerne la Wallonie, les chiffres sont peu différents: on recense plus de 100.000 propriétaires privés dont 70% possèdent moins d'un hectare. Cette situation contraste avec celle de la propriété agricole qui a bénéficié des opérations de remembrement.

L'ancienne principauté de Chimay constitue une exception en raison de l'existence des propriétés de deux grandes familles princières. Les lots attribués aux communes par l'action en cantonnement ou vendus ont généralement concerné des parcelles de grande superficie. En extrayant du travail réalisé par SWYSEN (1984) les données relatives à l'entité de Chimay, on obtient les résultats présentés dans le *tableau 4*. On y note l'importance considérable de la propriété foraine qui résulte d'une part de la domiciliation sur le territoire d'autres communes de l'entité et principalement dans la ville de Chimay et, d'autre part de l'existence de propriétaires importants, dont l'Etat, étrangers à la région.

Notre propre enquête fondée sur le cadastre donne les résultats présentés au *tableau 5*.

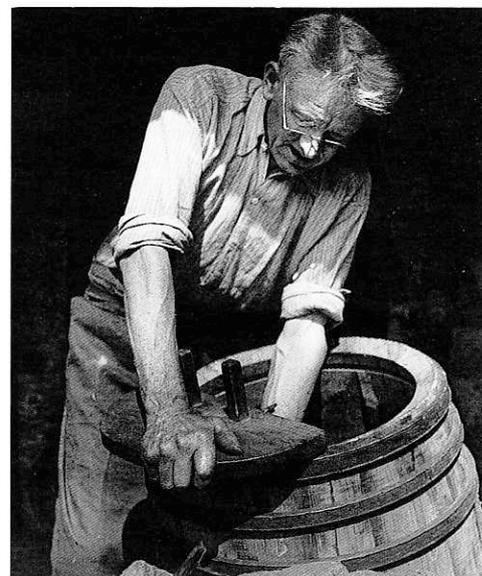
Tableau 4. Catégories de propriétaires dans l'entité de Chimay en 1971, d'après les données de SWYSEN (1984). Surfaces en hectare des propriétés d'un hectare ou plus.

	FORAIN	LOCAL	TOTAL
ETAT	888,8102	888,8102	
PROVINCES	1,5360	1,5360	
COMMUNES	591,8948	4.286,4773	4.878,3721
C.P.A.S.	7,4845	42,2845	49,7690
PRIVE	7.791,8591	5.252,9286	13.044,7877
TOTAL	9.281,5846	9.581,6904	18.863,2750

Tableau 5. Etat du parcellaire de la propriété forestière privée de l'entité de Chimay : nombre de propriétaires ou de parcelles, nombre moyen de parcelles par propriétaire, surface moyenne (ha) de la parcelle ou de la propriété, surface totale (ha) boisée.

COMMUNES	NOMBRE		SURFACE MOYENNE			SURFACE TOTALE
	PROPR.	PARC.	MOYEN	PROPR.	PARC.	
BAILEUX	52	149	2,87	15,14	5,28	787,20
BAILIEVRE	15	27	1,80	1,55	0,86	23,22
BOURLERS	53	160	3,02	10,44	3,46	553,50
FORGES	40	77	1,93	5,57	2,89	222,72
L'ESCAILLERE	18	77	4,27	55,05	12,87	991,03
LOMPRET	37	97	2,62	4,83	1,84	178,62
RIEZES	20	37	1,85	5,60	3,03	112,05
ROBECHIES	14	25	1,79	0,65	0,36	9,13
SAINT-REMY	20	34	1,70	0,79	0,47	15,87
SALLES	5	13	2,60	1,91	0,73	9,53
VAULX	10	17	1,70	0,75	0,44	7,52
VILLERS	14	31	2,21	1,07	0,48	14,96
VIRELLES	35	137	3,91	4,21	1,08	147,42

Tonnellier creusant la rainure pour le placement du fond, Huy, 1947.



**Exploitation
de la tourbe,
Bihain, 1949.**



**Transport d'arbres
en forêt,
Nassogne, 1955.**

Ont été considérées comme boisées les parcelles en nature «pâtures sarts», «terre vaine et vague», «bruyère», «marais», «fagne», «tourbière» et «alluvion». Des vérifications de terrain ont justifié cette façon de faire. On notera la variation considérable du morcellement suivant les anciennes communes; elle s'explique à la lumière des multiples facettes de leurs passés et de leurs aptitudes écologiques.

Rentabilisation de la sylviculture

Il nous semble inutile d'insister sur les progrès considérables des techniques agricoles suffisamment connus d'un large public. Mais nous rappellerons que l'aménagement forestier et la sylviculture ont eux aussi évolué; faute de pouvoir entrer dans les détails, nous nous contenterons d'inciter le lecteur à la comparaison des *tableaux 2 et 3*. Les pourcentages exprimés ci-dessous ont été extraits des résultats de l'inventaire des ressources forestières wallonnes (Etat de l'Environnement wallon, 1983) :

	FORETS SOUMISES %	FORETS NON SOUMISES %
FEUILLUS	54,1	44,4
taillis	9,0	23,6
taillis sous futaie	38,4	45,6
futaie	52,6	30,8
RESINEUX	45,9	55,6
épicéas	76,6	82,2
pins	10,6	6,1
douglas	5,5	3,6
mélèze	3,3	4,8
divers	4,0	3,3

Sur même pas un siècle, la gestion de la forêt privée s'est notablement différenciée de celle de la forêt soumise. La part plus importante qu'elle donne aux plantations résineuses, surtout à l'épicéa, traité à courte révolution s'inscrit logiquement dans le souci de la rentabilité financière. Mais à l'opposé, on observe aussi le maintien dans les feuillus d'un pourcentage plus élevé de taillis; cette tendance relève de l'inertie de certains propriétaires ou au contraire de la volonté de privilégier les autres fonctions de la forêt comme le détaillent SNOY et al. (1986). Au sein de cet ensemble, il va de soi que les traitements sylvicoles varient selon les régions naturelles tout autant que les types de propriétés.

Concurrence dans l'emploi des terres

La partition entre les domaines forestier et agricole n'a pas significatif pour autant la disparition de toute interaction ou de toute source de conflits. Ces derniers ne se posent plus en termes d'abus d'usage ou de pratiques agro-pastorales en forêt; on parle maintenant de compétition pour l'emploi des terres ou de concurrence à divers points de vue.

La compétition pour l'emploi des terres est la principale critique émise par les agriculteurs ou les éleveurs ne possédant pas de bois. Elle est nulle ou presque dans les riches terroirs agricoles où les bois sont devenus rares, par contre, elle se manifeste de manière aiguë là où les exploitations sont trop petites pour répondre aux exigences de l'économie agricole en même temps que les aptitudes des sols et du climat ne sont pas excellentes. Le conflit qui en résulte est d'autant plus aigu que bon nombre des boisements en question sont réalisés sur de petites parcelles disséminées dans l'espace agraire. Dans les régions comme l'Ardenne, l'ampleur de ces reboisements a semblé-t-il atteint un stade critique car il pourrait être un des facteurs accélérant le processus de l'exode rural (DEVILLEZ, 1984).

La concurrence aux lisières est un fait unanimement reconnu. Sur une bande de 25 mètres au moins de large, le rendement des cultures ou des prairies diminue en raison de la concurrence exercée par les parties aériennes ou souterraines des arbres, de la persistance de la neige aux expositions Nord, de l'accumulation de feuilles mortes et de la prédation des petits herbivores et granivores. Dans un bocage bien conçu, ces inconvénients sont compensés par de nombreux avantages; par contre, la concurrence aux lisières est exacerbée par

la dispersion de plantations résineuses sur un parcellaire très morcelé et lacinié.

L'Aménagement du Territoire

Une réponse à ces problèmes a résidé dans le développement de la notion d'aménagement du territoire et de ses applications. La loi de 1962 a fourni tout d'abord le cadre théorique d'une planification classique de l'utilisation des sols. Par la suite le souci de préserver les ressources naturelles ainsi qu'un patrimoine scientifique et culturel et d'améliorer la qualité de la vie a pris une part de plus en plus importante.

On en est arrivé progressivement en Wallonie à l'organisation actuelle de l'aménagement du territoire en quatre niveaux hiérarchisés : le plan régional, les 23 plans de secteur, les éventuels schémas de structure d'une commune et les éventuels plans particuliers d'aménagement d'une partie de commune. Ils sont conçus de telle sorte que les niveaux inférieurs constituent un prolongement plus détaillé des niveaux supérieurs. En ce qui concerne notre propos, soulignons que ces plans concrétisent le degré le plus élevé de la partition entre les domaines, puisque les statuts de zone agricole ou de zone forestière ne peuvent plus être modifiés à volonté. Plus récemment, la carte d'évaluation biologique de la Belgique est venue compléter la connaissance de notre patrimoine. Celle-ci se veut en effet fournir un document détaillé indiquant clairement les zones de grand intérêt biologique et devant servir de base aux études d'impact (DUMONT, 1981).

On ne peut passer sous silence l'évolution fulgurante depuis un quart de siècle d'un des outils de la panoplie des gestionnaires de l'environnement, la télédétection. Ces techniques de détection à distance vont de la photographie aérienne à l'imagerie numérique acquise par les satellites.

Avec son pouvoir de résolution de 10 sur 10 mètres, le satellite «Spot» fournit des informations des plus utiles aux aménagistes confrontés à un parcellaire très morcelé. La composition en fausses couleurs obtenue par traitement des données numériques de «Spot» permet de discriminer aisément les affectations du sol.

Modernisation des exploitations

Les progrès scientifiques et techniques ont permis un redéploiement spectaculaire de la manière d'aborder l'exploitation de l'espace rural. Malheureusement de nombreuses pratiques irréflechies font en sorte que l'homme dilapide à un rythme accéléré et avec une intensité accrue son patrimoine naturel. Et pourtant, il a moins d'excuses que ses prédécesseurs qui ne pouvaient rien faire d'autre pour survivre et ne disposaient pas des connaissances et des moyens permettant de réaliser une saine gestion.

Cette prise de conscience serait restée de peu d'ampleur, si l'on n'assistait pas aujourd'hui à une nouvelle et profonde mutation de l'élevage et de l'agriculture. Celle-ci s'impose tant pour des raisons techniques, parmi lesquelles l'excessive consommation d'énergie du domaine agricole n'est pas la moindre, que pour des considérations relevant de l'économie de marché. Par ailleurs, il est tentant d'opposer une agriculture subsidiée et excédentaire dont on parle de geler vingt pour-cent des terres à une exploitation de la forêt bénéficiant de très peu d'aides publiques et produisant à peine la moitié de nos besoins en bois.

L'avènement de l'Ecologie

Du point de vue de l'écologie, les relations entre la forêt et les deux autres constituants du système agro-sylvo-pastoral ne s'envisagent plus du tout de la même manière que dans le passé. D'une part, elles correspondent à l'influence néfaste de nombreuses pratiques agricoles sur le fonctionnement de la forêt en tant que refuge de la vie sauvage. D'autre part, on considère que la forêt remplit bien d'autres rôles que celui de production de matériel ligneux, de gibier ou de petits fruits. Citons à cet égard les effets favorables des bois ou des cordons boisés sur la productivité des écosystèmes culture et prairie par leurs actions sur le climat, l'hydrologie, l'érosion, les avalanches, le contrôle biologique des

parasites. Ajoutons encore les fonctions directes de la forêt vis-à-vis de l'homme : l'épuration des eaux, la protection contre le bruit et la pollution atmosphérique, les activités récréatives et scientifiques.

Ces quelques arguments parmi bien d'autres mettent suffisamment en cause le bien fondé d'une hyperspécialisation et incitent à la recherche de modèles nouveaux de gestion de l'espace rural. A l'heure où l'on parle de plus d'aménagement intégré du territoire, l'un de ceux-ci pourrait consister à une meilleure intégration au niveau de l'exploitation des spéculations forestières et agricoles. Le fait que l'Association européenne des Economistes agricoles ait déjà organisé depuis 1983 deux séminaires internationaux sur les relations «agriculture-forêt» mérite d'être mis en exergue. Il est significatif aussi que se soit développée depuis quelques années une nouvelle discipline agronomique, «l'agroforesterie». Celle-ci étudie la manière d'harmoniser au mieux au sein d'une exploitation les activités liées à la culture, à l'élevage et au bois. Le concept de forêt paysanne qui en découle s'applique aussi bien aux bois classiques qu'aux plantations d'alignement des brise-vent, en passant par la ligniculture associée ou non à une culture ou une prairie en sous-étage. ■

F. DEVILLEZ et C. DELHAISE

N.B. : Les intertitres sont de la rédaction de F.W.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNOULD M.-A., 1960. - Nos villages depuis la fin de l'antiquité. Les Naturalistes de Mons et du Borinage, 43, 37-46.
- BLONDEAU L., 1906. - Monographie forestière du pays de Couvin. Vanbrugghendout, Bruxelles, 43p.
- CLICHEROUX E., 1956. - L'évolution de la forêt en Belgique. Bull.Inst.Rech.-Econ.Soc., 22, 537-579.
- CONSTANT C., MOREAU P., 1986. - Chimay et sa principauté. Deuxième partie. En Fagne et Thiérache, 73, Numéro spécial, 43-80.
- DARDENNE L., 1969. - Histoire de la ville et de la terre de Chimay. Chimay.
- FERRARIS J., 1965. - Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens. Introduction. Crédit Communal de Belgique, 7p.
- FERRARIS J., 1965. - Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens. Planches au 1/25.000. Crédit Communal de Belgique, 7p.
- DEVILLEZ F., 1984. - Histoire et situation actuelle de l'agroforesterie en Europe occidentale. Bull. Soc. R. For. Belg., 91, 10-21.
- DEVUYST-HENDRIX L.M., 1977. - Un cas tardif d'indivision forestière : la châtellenie de Couvin. Bull. Trim. Crédit Communal de Belgique, 120, 111-122.
- DUMONT J.-M., 1974. - Les anciens taillis à écorce de la région du plateau des Tailles (Haute-Ardenne belge). In : Coll. Phytosoc., III. Les forêts acidiphiles, Lille, 89-106.
- DUMONT J.-M., 1977. - Les forêts acidiphiles du Luzulo-Fagetum dans la région du plateau des Tailles. Documents Phytosociologiques, Lille, N.S., 85-107.
- DUMONT J.-M., 1981. - La carte d'évaluation biologique de la Belgique (carte écologique). Doc. Cartogr. Ecol., Grenoble, 29, 10-14.
- ELLENBERG H. & LEBRUN J., 1970. - La végétation naturelle et ses modifications en vue de l'utilisation rationnelle des terres. In : Utilisation et conservation de la biosphère. U.N.E.S.C.O., Paris, 305p., 117-135.
- GENICOT L., RUWET J., LEFEVRE J., 1961. - Histoire de Belgique. Casterman, Tournai
- GOBLET D'ALVIELLA F., 1974. - Histoire des bois et forêts de Belgique. Cultures et Civilisations, Bruxelles, 1426p.
- HAGEMANS G., 1866. - Historique du pays de Chimay. Olivier, Bruxelles, 599p.
- HERREMANS J.-P., 1987. - Le Brabant sablonneux. Introduction à la découverte d'une région naturelle. Réserves naturelles et ornithologiques de Belgique, Bruxelles, 31p.
- HOYOIS G., 1949. - L'Ardenne et l'ardennais, l'évolution économique et sociale d'une région. Editions Universitaires, Bruxelles-Paris-Gembloux, 1, 143p.
- I.E.A., 1980. - Recensements généraux agricoles 1950-1959-1970 et enquête de structure. Ministère de l'Agriculture, Statistiques de l'I.E.A., n° spécial, 86p.
- JACOB R., 1977. - Les communautés d'habitants en droit liégeois récent (XVII-XVIII siècles). Bull. Trim. Crédit Communal de Belgique, 120, 71-89.
- JULLIAN C., 1926. - Histoire de la Gaule. In : HOYOIS, 1949.
- KUHNOLTZ-LORDAT G., 1958. L'écran vert. Mémoires Museum National Hist. Nat., Bruxelles, N.S., B9, 276p.
- LARRERE G.R., BRUN A., KALAORA B., NOUGAREDE O., POUPARDIN P., 1980. - Les reboisements en montagne depuis l'Empire. I.N.R.A., Centre Rech. Orléans, Lab. Econ. Soc. Rurales, Olivet, 31p.
- MICHAUX E., 1963. - Essai sur l'histoire d'un massif forestier. En Fagne et Thiérache, 6-49
- MICHAUX E., 1971. - Les plus récents défrichements. Echos Soc. Hist. Reg. de Rance, 44, 3-4.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1899. - Recensement général de 1895. Parties analytique et documentaire. Ministère de l'Agriculture, Bruxelles, 531p.
- NOUGAREDE O., 1982. - L'administration forestière face à une société montagnarde. 150 ans de soumission de régime forestier et de reboisements artificiels en Margerie lozérienne. I.N.R.A., Centre Rech. Orléans, Lab. Econ. Soc. Rurales, Olivet, 49p.
- SNOY Th., REGINSTER Y., DEVILLEZ F., 1986. - Le petit propriétaire forestier en Wallonie. Images d'une réalité à multiples facettes. Bull. Soc. R. For. Belg., 93, 127-133.
- SWYSEN L., 1984. - Exploitation du milieu naturel et structure foncière : cas de la métallurgie traditionnelle de l'Entre-Sambre-et-Meuse méridional. Parcs Nationaux, 39, 103-122.
- VANDERMAELEN P., 1833. - Dictionnaires géographiques spéciaux des provinces de la Belgique. Hainaut. Etablissement Géographique de Belgique, Bruxelles, 527p.
- VANDERMAELEN P., 1846-1854. - Carte de Belgique. Planches au 1/20.000. Etablissement Géographique de Belgique, Bruxelles.
- WALTERS A., 1881. - Les bois communaux de Chimay. Recherches historiques sur la nature et l'étendue des droits des communes de Chimay, Saint-Remy, Bauweiz, Villers-la-Tour. F. Callewaert, Bruxelles, 93p.
- WAUTHOZ L., 1984. - L'histoire de nos forêts. Prélude à l'aménagement des ressources naturelles. Gedinnés, 85p.

